

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Brumaire, an VII.

21 octobre 1798

Décret de la cour de Madrid pour la création d'un emprunt de 100 millions tournois. — Difficultés élevées entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, relativement à la solde des troupes auxiliaires russes. — Confirmation de la prise de Widdin par les troupes ottomanes. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Etat des forces maritimes de la république.

ESPAGNE.

De Madrid, le 26 vendémiaire.

Il vient de paraître un nouveau décret royal qui annonce un emprunt de 400 millions de réaux (environ 100 millions de francs).

ITALIE.

De Florence, le 18 vendémiaire.

Hier, il arriva ici trois estafettes de Livourne. Il fut tenu aussi-tôt un conseil d'état, & l'on assure qu'il y fut traité d'objets de la plus haute importance. On prétend savoir que la France propose à notre cour un traité d'alliance, en vertu duquel le port de Livourne seroit fermé aux Anglais, & Porto-Ferrajo, dans l'isle d'Elbe, seroit occupé par des troupes françaises.

On mande de Naples que peu de jours avant l'arrivée de l'ambassadeur Lacombe Saint-Michel, le chargé d'affaires Lacheze avoit demandé des passe-ports pour quitter le royaume, mais qu'ils lui avoient été refusés. Suivant les uns, Lacheze s'étoit fondé sur les témoignages d'allégeance qui avoient éclaté à Naples d'une manière injurieuse à la nation, à l'occasion de l'arrivée de l'amiral Nelson. Une autre version porte qu'il étoit récemment arrivé dans le port de Naples plusieurs vaisseaux & frégates de l'escadre de Nelson, en sorte qu'on y comptoit vers le 10 de ce mois dix bâtimens de guerre de cette nation.

AUTRICHE.

De Vienne, le 24 vendémiaire.

La gazette de la cour ne publie rien de nouveau sur la marche des troupes Russes. Il paroît qu'on attend le retour d'un courier envoyé à Pétersbourg, au sujet de quelques difficultés élevées sur la question de savoir aux frais de quelle puissance ces troupes seroient nourries & entretenues.

On assure que la Porte a envoyé des firmans aux régens d'Alger, de Tunis, de Tripoli, ainsi qu'aux sultans de Fez & Maroc, pour les engager à prendre part à la guerre contre la France. On ne dit pas encore quel parti ils adopteront.

La nouvelle de la prise de Widdin est confirmée par des lettres de la Hongrie. Passavan-Oglou a été tué dans le combat; un grand nombre de Français & de Polonais qui se trouvoient dans cette place ont été passés au fil de l'épée.

De Parme, le 20 vendémiaire.

Léponse du général Bruac arriva le 12 du courant dans

cette ville, & en partit le lendemain pour Bologne. Pendant le court séjour qu'elle a fait ici, elle a reçu une visite du duc; & on a mis à son service les voitures de la cour.

La ci-devant comtesse d'Artois, qui se trouvoit ici, est partie hier matin, & a continué sa route pour l'Allemagne.

ANGLETERRE.

De Londres, le 22 vendémiaire.

Sir Sydney Smith a reçu hier à l'amirauté ses instructions, pour se rendre dans la Méditerranée.

Les dernières lettres d'Irlande annoncent que le général des insurgens Holt, a été poursuivi jusqu'à Oakwood, dans le comté de Micklow, & que les débris de ses troupes sont d'environ 20 cavaliers & 60 fantassins. Au départ du courrier, on assuroit qu'il avoit été fait prisonnier par la division sous les ordres du colonel Skivvatt.

Les nouvelles des détachemens commandés par les généraux Trench & le comte de Portlington, sont favorables à la cour. Les insurgens, après leur défaite à Killala, se sont retirés dans les bois, où ils se partagent en différens détachemens.

Les lettres de Shico portent que le colonel Burke & le major Hellus, frere de l'évêque titulaire de Killala, ont été pendus par les insurgens.

Le marquis de Cornwallis a reçu de la ville de Cork le droit de bourgeoisie.

Le parlement d'Irlande a voté une adresse de remerciement aux milices anglaises & irlandaises, & à l'armée d'Irlande.

Tous les premiers lieutenans qui ont servi dans le combat du Nil, ont été promus au grade de commandant de vaisseaux. Le gouvernement a fait relâcher quelques vaisseaux génois qui étoient retenus depuis long-tems dans la rivière; ils se disposent maintenant à retourner dans la Méditerranée.

Du 28. — Nous venons d'avoir la confirmation que le Môle, le seul port qui nous restoit dans l'isle Saint-Domingue, a été évacué, d'après une convention avec le commandant français. Le général Maillard vient d'arriver de cette isle. Sa santé a été considérablement altérée par le climat, & il n'étoit pas encore bien lorsqu'il débarqua à Falmouth.

Les 3 pour 100 consolidés sont à 52 $\frac{1}{8}$.

REPUBLIQUE BATAVE.

D'Amsterdam, le 1^{er} brumaire.

On vient de redoubler d'activité dans les travaux du Toxel. Tous les soldats & marins qui font partie des équip-

pages de vaisseaux, & qui étoient descendus à terre, ont reçu l'ordre de se rendre à bord. L'escadre sera approvisionnée pour plusieurs mois. Voici l'état des vaisseaux qui la composent :

Dans le Texel. — *Le Washington & le Wreken*, de 74 canons; *le Leyden*, *le Geldersche Maagd*, *le Cerbere*, *l'Utrecht*, *le Verwagting*, *le Ruyter*, de 68; *le Bataver*, *le Beschermor*, *le Broederschap*, de 56; *l'Hector*, de 48; *le Mars*, de 44. — Frégates : *la Furie & l'Embussade*, de 36; *la Waaksamheid*, *la Venus*, *la Zepart*; *l'Enkhuisen & la Minerva*, de 24.

Dans la Meuse. — *Le Brutus*, de 74 canons; *le Kortenaar*, *l'Oldenbarnveld*, *le Rotterdam*, de 68; & la frégate *la Juno*, de 32.

On ne comprend pas dans cet état quatre vaisseaux de ligne, deux frégates & quelques petits bâtimens qui sont dans notre port, non plus que quatre vaisseaux de ligne & deux frégates qui se trouvent à Rotterdam.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 9 brumaire.

Le général Moreau a reçu ordre du directoire de partir de suite pour l'armée d'Italie. Il doit se mettre en route, cette nuit même.

On croit qu'il est destiné dans ce pays à quelque commission plus importante & plus digne encore de ses talents & de sa haute réputation, que les fonctions d'inspecteur-général de l'infanterie, dont il emporte le titre.

— Le général Jourdan est aussi parti depuis trois jours avec le général Ernouf.

— On assure que Lecarlier quitte décidément le ministère de la police, & qu'il est remplacé par le citoyen Duval, commissaire du directoire près l'administration centrale de la Seine-Inférieure.

— La députation d'Empire a présenté aux ministres français, le 2 brumaire, une nouvelle note dans laquelle elle insiste plus fortement encore pour obtenir la faculté de ravitailler Ehrenbreitstein. Cette pièce n'est du reste que la répétition des précédentes que nous avons données.

— Le bruit du rappel de Brune paroît confirmé.

L'improbation de notre directoire, relative aux derniers événemens de la république cisalpine, n'est plus gueres douteuse.

Trouvé étoit encore à Milan le 29 vendémiaire, le lendemain du jour où 42 membres du corps législatif & trois directeurs avoient été remplacés. Il avoit cessé ses fonctions depuis l'arrivée de Fouché, & s'appretoit à partir. Mais il venoit d'expédier un courrier extraordinaire au directoire français.

Les dernières gazettes de Milan, en date du 30 vendémiaire, disent que les successeurs des députés destitués l'avant-veille, avoient eu une audience de Brune, & qu'ils s'étoient retirés fort satisfaits de ce général. On ignoroit néanmoins ce qui avoit été décidé dans cette conférence. Ces nouveaux élus étoient en séance secrète au départ du courrier.

Il étoit arrivé & passé à Milan plusieurs mille hommes de troupes françaises.

— Quelques-uns des capitaines de vaisseaux pris à Alexandrie sont arrivés à Paris. Ils viennent de Naples où ils ont été débarqués. Ils annoncent que, lorsque l'escadre anglaise nous a attaqués, elle avoit très-peu de vivres.

On assure qu'à l'exception des deux Trullet, tous les

capitaines de nos vaisseaux ont été dangereusement blessés dans cette terrible action. On savoit déjà que Casabianca, du Petit-Thouars & Thévenard fils, étoient morts. D'Albarade, parent de l'ex-ministre, a eu le corps percé d'une balle; mais la plaie n'est heureusement pas mortelle. Etienne a trois coups de feu. Emerian a le bras droit cassé. Racord a des balles dans la cuisse droite. Cambon est le moins blessé.

Quelques dénonciations s'élevent contre le contr'amiral Ville-Neuve, qui étoit revenu à Malte avec le *Guillaume-Tell*. Nous n'avons pas les données nécessaires pour les examiner & les apprécier. Mais on paroît lui reprocher d'avoir quitté promptement le champ de bataille; d'avoir donné le signal de *sauve qui peut*, & de s'être hâté d'en profiter.

Le rapport officiel fait par le capitaine du *Général*, contient la phrase suivante dont on tire les inductions défavorables à Ville-Neuve.

« A sept heures & demi du matin, le vaisseau le *Guillaume-Tell* (sur lequel étoit ce contre-amiral) nous a fait signal de nous tenir prêts à mettre sous voile; & quelques minutes après, il a fait celui que le général lui a dit de faire, soit chaque capitaine libre de sa manœuvre pour la sûreté de son vaisseau ».

Si, comme nous aimons à le croire, cet officier, que nous ne connoissons nullement, est injustement inculpé, il s'empressera sans doute de se justifier; & nous annoncerons avec plaisir ses moyens de défense. Car dans l'état où se trouve notre marine, nous avons plus besoin de recueillir & de conserver ce qui nous reste d'officiers de mer instruits & expérimentés, que de les éloigner ou de les perdre sur de vagues soupçons.

— Le commandant anglais qui se trouvoit devant le Havre, le 6 brumaire, avec sept bâtimens de guerre, a voulu y envoyer un parlementaire. On savoit qu'il n'apportoît que quelque nouvelle bravade: aussi l'a-t-on congédié à coups de canons.

La division ennemie s'est bientôt après éloignée, & a reparu le lendemain.

— On allégué plusieurs faits propres à prouver que la loi sur la conscription n'a été que le prétexte de la révolte d'une partie de la Belgique. Sur 41 des rebelles pris les armes à la main & condamnés par la commission militaire de Malines à être fusillés, il n'y en a eu que deux de 20 à 21 ans. Les autres étoient, en majorité, des p.êtres, des hommes de 25 à 55 ans, ci-devant attachés à l'empereur. Un autre indice, c'est qu'à Luxembourg, d'où les conscrits sont partis avec joie, on a aussi cherché, mais en vain, à exciter un soulèvement.

— La commission militaire de Nîmes a condamné à mort l'ex-prieur de la Salle, convaincu d'émigration. Il a été fusillé le 27 vendémiaire.

— On révoque en doute, comme nous l'avons déjà fait, la prétendue demande de 10 millions de florins, de la part de la cour de Berlin à la république batave.

— Augustin Keller, commandant de Bruges, vient de partir pour Lucerne, où il va remplir les fonctions de ministre de la guerre de la république helvétique.

— Le général autrichien prince de Valdeck, qui étoit passé au service de Portugal, est mort à Lisbonne. Il avoit perdu un bras au siège de Thionville, & jouissoit de quelque réputation militaire.

— Les habitans de Saint-Pierre, emmenés en esclavage

par les Tunisiens, lors de leur récent débarquement sur les côtes de cette isle voisine de la Sardaigne, sont au nombre de 950, dont 600 femmes.

— Quelques feuilles allemandes, après avoir donné la fille de Louis XVI à l'archiduc Charles, & le ci-devant duc d'Angoulême à une princesse russe, défont leur ouvrage, & reviennent à un ancien projet de mariage entre le cousin & la cousine. Elles font en conséquence partir celle-ci sous peu pour Mittau, en Courlande; où doit, disent-elles, se conclure obscurément une union qui, il y a douze ans, en fixa l'attention de l'Europe.

— On parle de grands changements parmi les officiers généraux de l'armée russe; & c'est sans doute dans une de ces places vacantes que quelques crédules ou complaisans écrivains ont bien voulu employer Dumourier.

— Saivant quelques feuilles allemandes, les troupes russes sont attendues à Ohnutz.

L I T T É R A T U R E.

Mémoires d'Hyppolite Clairon, et Reflexions sur l'art dramatique, publiés par elle-même; 1 vol. in-8° de 360 pages. A Paris, chez F. Buisson, rue Hautefeuille. Prix, 3 fr. 60 cent.; & 4 f. 60 cent. franc de port par la poste.

Nous devons la publication de ces mémoires à une fidélité; l'auteur la désapprouve: notre plaisir nous en paraît plus indulgens.

Ils renferment deux parties très-distinctes. Dans l'une, Mlle Clairon rapporte plusieurs anecdotes de sa vie; dans l'autre, elle donne des leçons d'un art qui lui a coûté tant de travaux & procuré tant de gloire.

Nous ne pouvons faire connoître aujourd'hui que la première, & encore en supprimant des faits précieux à recueillir, & qui sont tous exposés avec une simplicité qui en augmente l'intérêt, & avec une candeur qui invite à la confiance.

Il seroit inutile de répéter un récit déjà imprimé: on y aura beaucoup mieux vu que dans les revens des romans anglais, que le concours, le choix, & le retour périodique de certains incidens bizarres peuvent, lorsqu'ils sont liés aux rôles funestes de vengeance & de mort, obséder l'imagination au point de faire attribuer, pendant quelque-tems, les combinaisons du charlatanisme à des causes surnaturelles.

A douze ans, Mlle Clairon se décida pour le théâtre: tout ce qu'on fit pour l'en éloigner fortifia son penchant; elle se roidit contre la violence & fut inaccessible à la réclamation: elle a partagé avec quelques enfans privilégiés cette espee d'instinct qui déclare si impérieusement le talent, que les parens & les instituteurs tentent vainement d'en arrêter l'essor.

On pouvoit s'attendre que celle qui avoit vaincu l'obstination de sa famille, & soutenu sans découragement les rigueurs de l'indigence, sairoit avidement l'instruction qui lui manquoit, se livreroit avec transport aux études les plus pénibles, & seroit bientôt l'ornement de la scene.

Ce qui étoit plus difficile à prévoir, c'est qu'elle se détacheroit de l'ivresse des succès; qu'elle solliciteroit les critiques, lorsqu'elle obtiendrait les suffrages; & que, partageant l'opinion de Voltaire qu'il faut sur-tout corriger quand on réussit, elle blâmeroit sans ménagement ce qu'on admiroit sans réserve.

Ce fut dans le moment où les éloges lui étoient prodigués qu'elle refondit ses rôles: elle fit à Bordeaux l'essai du nou-

veau genre que ses méditations lui avoient fait découvrir, & revint dans la capitale, étonner par la vérité de son jeu, produire des effets inconnus, & apprendre aux spectateurs, en les charmant, qu'autrefois ils avoient eu tort de l'applaudir.

Pendant qu'elle consacroit ses veilles, sa fortune, & sa santé au progrès de l'art; quelques comédiens qui n'avoient pas le droit d'être jaloux & qui auroient dû être reconnoissans, cabalèrent contre elle; ils s'assurèrent d'un protecteur qui se rendit ridicule en se mêlant à une intrigue de coulisse, & qui devint odieux en forçant par un traitement barbare l'actrice que le public idolâtroit, à quitter le théâtre.

Mlle Clairon trouva dans la retraite le repos dont le sacrifice compromettoit ses jours, les jouissances de l'amitié, une bibliothèque dont elle savoit faire usage, un cabinet d'histoire naturelle qu'elle connoissoit bien, & les agrémens d'une société composée d'hommes distingués dans les lettres, d'artistes célèbres, & de gens du monde qui joignoient à un goût sûr un ton excellent, & l'instruction à l'amabilité.

Cette vie qui paroisoit ne laisser de vœux à former que pour sa durée, fut tout-à-coup changée par une de ces résolutions que leur générosité ne sauve pas toujours du repentir.

Abusée par les apparences d'un dévouement absolu; trop confiante dans l'ascendant des esprits forts sur les esprits foibles, qui est plus rare qu'on ne le croit; animée par l'espoir de procurer à un pays malheureux de grands avantages, en inspirant à un prince de grandes vertus, Mlle Clairon fut s'établir à Anspach; elle vouloit apprendre au margrave à être économe pour être bienfaisant, à encourager l'agriculture pour s'enrichir, & à se faire aimer pour se rendre heureux. Il n'étoit digne ni d'adopter ces principes, ni de rester attaché à celle qui les lui enseignoit; il la trahit & l'outragea. Dans une lettre très-éloquente, elle lui exprime son indignation & lui renvoie ses présens, en lui marquant que pour obtenir le titre de bienfaiteur, il devoit garder celui d'ami.

Les détails historiques sont précédés de douze réflexions dans lesquelles Mlle Clairon s'interroge sur ce qu'elle a le droit de prétendre, & sur ce dont il lui est permis de se plaindre.

Le compte qu'elle se rend est excessivement sévère; elle condamne ses prétentions & s'interdit les plaintes: *Je n'en ai presque jamais retiré*, dit-elle, *que des avis inutiles et des convictions déchirantes.*

Elle discute différentes questions de morale très-importantes: en traitant celle qui a rapport à la religion, elle conclut ainsi: *doute pour doute, je préfère celui qui console: dans mon état de misere, me convient-il de regretter un appui?* Cette phrase dévoile un esprit sage & un cœur affligé.

Inquiète de son empressement à donner & de sa répugnance à recevoir, elle assigne à cette disposition une cause reprehensible; mais ne confond-elle pas la vanité qu'on n'apperoit dans aucune de ses observations, avec l'orgueil qui a si bien servi & son talent & son caractère? C'est à lui qu'elle doit sa conduite honorable avec l'homme qu'elle a le plus aimé, sa supériorité dans une circonstance difficile sur la margrave d'Anspach; & cette noble pensée: *J'ai souvent manqué du nécessaire et je me rappelle que ces momens étoient les plus fiers de ma vie.*

Elle examine si les femmes ont le droit d'exiger que les hommes soient aussi tendres qu'elles et aussi constans. Sa décision pour la négative est appuyée sur des raisonnemens qui tourmenteront les femmes passionnées & satisferont les femmes raisonnables.

On ne peut rien détacher de plusieurs réflexions ; il faut les lire en entier. L'avant-dernière est fort belle ; toutes sont remarquables par un grand sens & une sincérité touchante.

Le volume est terminé par des *Conseils à une jeune Amie*. On est bien sûr de faire recevoir la sagesse, lorsqu'on la présente avec autant de graces, & d'attirer à la vertu en promettant le bonheur. Par la justesse des idées, la force de la raison, la douceur des sentimens, ce morceau mérite d'être comparé aux meilleurs écrits de madame de Lambert.

(Le second extrait dans notre feuille de demain.)

CORPS LEGISLATIF
CONSEIL DES CINQ CENTES
Présidence du citoyen DUBOIS (des Vosges).
Séance du 9 brumaire.

Voici la rédaction définitive de deux arrêtés pris hier par le conseil, & dont le second a été délibéré en comité général.

Premier arrêté. — Sur la proposition d'un membre, le conseil arrête que sa commission des finances & dépenses lui présentera, dans la décade, ses vues sur les moyens 1°. de faire payer incessamment l'arriéré dû aux juges, fonctionnaires publics, & pour les dépenses de l'ordre judiciaire en l'an 6 ; 2°. d'assurer l'acquittement exact des mêmes dépenses de mois en mois pendant l'an 7.

Second arrêté. — Le conseil des cinq-cents arrête qu'il sera fait un message au directoire exécutif, pour lui demander des renseignemens sur le caractère de la rébellion qui a éclaté dans une partie des départemens réunis par la loi du 9 vendémiaire an 4, & si la législation sur les prêtres réfractaires, & les dispositions pénales, relatives aux réquisitionnaires, déserteurs & conscrits, sont suffisantes dans les circonstances actuelles.

Le 29 vendémiaire, un pétitionnaire a soumis au conseil la question suivante :

« Un Français né le 22 septembre 1777, appartient-il à la première ou à la seconde classe des conscrits ? »

Savary observa sur cette pétition que les loix des 19 fructidor & 3 vendémiaire ayant fixé le premier vendémiaire pour terme de départ, dans le calcul des années pour la formation des classes des conscrits, chaque année étoit révolue au dernier jour complémentaire inclusive-ment. Il ajoute que l'article 17 de la loi du 19 fructidor, portant que chaque classe ne comprend que les conscrits d'une même année, il en résultoit que tous les citoyens nés depuis & compris le premier vendémiaire jusques & compris le dernier jour complémentaire de la même année, appartenoient à la même classe.

Faisant l'application de ces dispositions des loix au cas dont il s'agit, Savary avoit dit qu'il étoit évident que le citoyen né le 22 septembre 1777, jour correspondant au premier vendémiaire, avoit eu vingt-un ans révolus au premier de ce mois, & qu'il appartenoit conséquemment à la seconde classe des Français conscrits.

Savary avoit proposé, au conseil de passer à l'ordre du jour. Cette proposition fut adoptée.

Aujourd'hui, après avoir lu une lettre du ministre de

la guerre, qui réclame contre cet arrêté du conseil, Savary reconnoît qu'il s'est trompé & demande le rappel de l'arrêté qu'il a fait prendre.

Une assez longue discussion s'engagea toute en calculant sur la question de savoir, si c'est le dernier jour complémentaire ou le premier jour complémentaire que les conscrits nés le 22 septembre auront accompli l'âge exigé pour être ou n'être pas de la conscription, ou de telle & telle classe de conscrits.

Lecoite-Puyravaux élève une autre difficulté : ou l'arrêté pris par le conseil interprète la loi, dit-il, ou il l'interprète pas ; dans ce dernier cas, il est inutile ; dans le premier, il est inconstitutionnel, & dans l'un & l'autre cas il faut le rapporter.

Après de longs débats & plusieurs épreuves douteuses, le conseil a renvoyé le tout à l'examen d'une commission.

Destrem lit une résolution délibérée hier en comité général & prise aujourd'hui en séance publique. En voici la substance.

L'importation du papier étranger est prohibée. Le papier paiera à la fabrication, par rame, savoir, 2 par rames de 500 feuilles pour le papier d'impression, 2 pour le papier à écrire ou pour le dessin, d'une dimension au-dessus de 60 centimètres.

Le même au-dessous de la dimension de 60 centimètres paiera 1 fr. 50 cent.

Le même papier destiné à d'autres usages que ceux que nous venons d'indiquer, paiera, dans la première dimension, 1 fr., & dans l'autre, 75 cent.

Les fabricans seront tenus de faire les déclarations de ce qu'ils fabriquent ; de sceller sous bandes (qui leur seront fournies) les rames de leurs papiers ; de les numéroter, & d'en tenir registre, ainsi que des noms des acheteurs.

Les commis de l'enregistrement feront les visites convenables pour empêcher ou constater les fraudes.

Le papier blanc ou imprimé qu'on exportera sera exempt ; le droit payé sera remis à celui qui fera l'exportation.

Le conseil s'est ensuite formé de nouveau en comité général, toujours pour les finances.

Heure du 19 brumaire.

Amsterdam	59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{1}{2}$.	Rente viagère	14 f. 75
Idem cour.	57 $\frac{1}{2}$, 57 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Rente provis.	13 f. 75
Hambourg	175, 192 $\frac{1}{2}$.	Tiers cens.	2 f. 14
Madrid	11 f. 50 à 56 c.	Bon $\frac{2}{4}$	2 f. 10
Mad effec.	14 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{3}{4}$	106 f. 75
Cadix	11 f. 50 à 56 c.	Bon $\frac{1}{4}$	50 f. 50
Cadix effectif.	14 f. 56 c.	Or fin	5 f. 48
Gènes	97 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$.	Ling d'arg.	81 f. 75
Livourne	105 $\frac{3}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise	11 f. 75
Bâle	pair 1 p.	Piastre	26 f. 50
Geneve	pair 15 p.	Quadruple	35 f. 25
Lyon	pair 15 j.	Ducat d'Hol.	
Marseille	pair 10 j.	Guinée	
Bordeaux	pair 15 j.	Souverain	
Montpellier	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$ 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 310 f. — Huile d'oliv., 1 f. 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 f. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Avoye, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Sucre de Marsaille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 10 c. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 10 c.

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.